



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Partager les outils et bonnes pratiques de mise en œuvre du Développement Durable dans les structures sanitaires et médico-sociales.



<http://ressources.anap.fr/rse/publication/751-certification-critere-7-b-gestion-de-l-air>

Méthode (Haute Autorité de Santé)

Certification - critère 7.b : gestion de l'air

Une bonne qualité de l'air intérieur dans un établissement de santé est définie « comme celle qui n'occasionne pas de problème de santé chez toute personne qui y séjourne, notamment le personnel et les intervenants ainsi que la clientèle 1 » Pour les établissements de santé, cette préoccupation n'est pas récente, toutefois, le vieillissement du parc immobilier, l'évolution permanente des pratiques et des technologies ainsi que la vulnérabilité de certains patients en font un enjeu constant. Les enjeux résultent du risque sanitaire afin de prévenir tout risque de contamination aéroportée aussi bien d'ordre infectieux, chimique ou radioactif que lié au bâtiment pouvant générer la présence de polluants. Les procédures de surveillance de la qualité de l'air intérieur contribuent au maintien de conditions acceptables de qualité d'air et de confort pour les professionnels et les usagers.(HAS)

http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2011-02/fiche_dd_critere_7b.pdf

Date de parution : 02/01/2011